

POINT PRESSE DU 23 OCTOBRE 2020
TRAVAUX DE RESTAURATION D'UNE ZONE D'EXPANSION NATURELLE DE CRUES
SUR LE SITE DIT « DES STADES SPORTIFS »
COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

La commune de Saint-Georges-de-Luzençon a subi une importante inondation le 28 novembre 2014. Les **épisodes pluvieux méditerranéens** à l'origine des montées d'eau rapides sont des événements récurrents, qui peuvent se reproduire à tout moment, particulièrement à l'automne, comme cela fut le cas il y a encore quelques jours sur le contour méditerranéen.

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont (SMBVTAM) exerce la compétence GEMAPI¹ (lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015). Dans ce cadre, il œuvre pour la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques ainsi que pour la prévention des inondations. Depuis plusieurs années, il travaille notamment sur le Cernon avec les communes de Saint-Rome-de-Cernon et Saint-Georges-de-Luzençon sur la **diminution de la vulnérabilité aux inondations des centres-bourgs**, en particulier en **maintenant et en restaurant des zones d'expansion naturelle de crue (ZEC)** en amont et dans la traversée des villages.

Une ZEC, de quoi parle-t-on ?

La zone d'expansion de crue (ZEC) est un espace où la rivière peut s'étaler et dissiper son énergie. Lors d'un épisode de crue, cet espace permet de stocker temporairement l'eau en excès (débordement, ruissellement), ainsi les écoulements sont ralentis et retardés.

Par ailleurs, la rétention de cette eau sur des sols perméables favorise l'infiltration, limitant ainsi les écoulements de surface (ruissellement).

Tous ces avantages entraînent une diminution du débit des cours d'eau lors du pic de crue.

Ces zones ont aussi leur importance dans la structuration du paysage et l'équilibre des écosystèmes. Une activité agricole peut être exercée sur une ZEC.

Sur le Cernon, 22 ZEC fonctionnelles sont recensées.

À Saint-Georges-de-Luzençon, la zone dite « des stades » a été étudiée avec précisions en raison d'un potentiel d'expansion intéressant. En 2016, l'étude de faisabilité a d'ailleurs été retenue dans le cadre de l'appel à projets (AAP) « Restaurons et valorisons les zones inondables » de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) et de la Région Occitanie.

Cette étude a permis de dégager un projet global de restauration d'une **zone d'expansion naturelle de crue** pour **réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations, mieux protéger les biens et les personnes**, tout en respectant le **fonctionnement naturel des cours d'eau** et en préservant la **ressource en eau et la biodiversité**.

¹ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

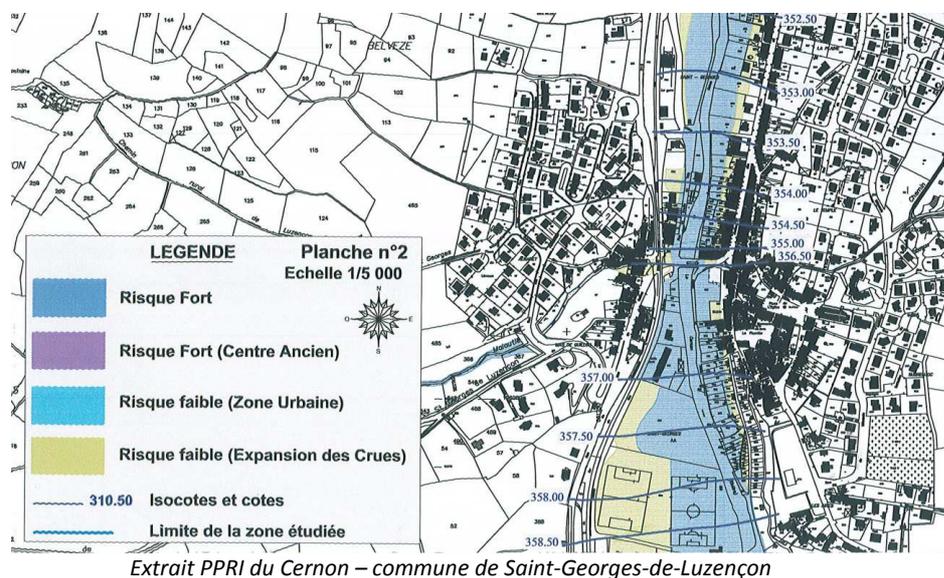
Le projet, aujourd'hui au terme de sa conception technique, est porté par le SMBVTAM, en étroite collaboration avec la municipalité. Cette dernière l'a intégrée à son plan de mandat et a échangé sur le sujet par la population lors d'une réunion publique pré-électorale.

Après plusieurs années d'études techniques poussées et un travail d'association des élus, des services de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, des riverains et usagers du site, le projet d'aménagement, intégrant de nombreux enjeux, suscite des interrogations de la part de certains citoyens.

QUELS ENJEUX SUR LE CENTRE BOURG DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON ?

UN CENTRE-BOURG EXPOSE A DES RISQUES FORTS

Rappel du Plan de prévention des risques « inondations » à Saint-Georges-de-Luzençon approuvé par arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 (Arrêté n° 2007-355-12)



UNE ACTION AU CŒUR D'UNE DEMARCHE RAISONNEE DE GESTION DES COURS D'EAU ET DES BASSINS VERSANTS

Au travers l'entretien des berges (obligation des propriétaires riverains) mené dans le cadre des interventions pluriannuelles du syndicat de bassin, des démarches pour limiter le ruissellement et les inondations, des investissements pour réduire les pollutions, des études de connaissances du fonctionnement du bassin versant, les décisionnaires mettent en place une vision globale et cohérente sur le cours d'eau pour le bien de tous.

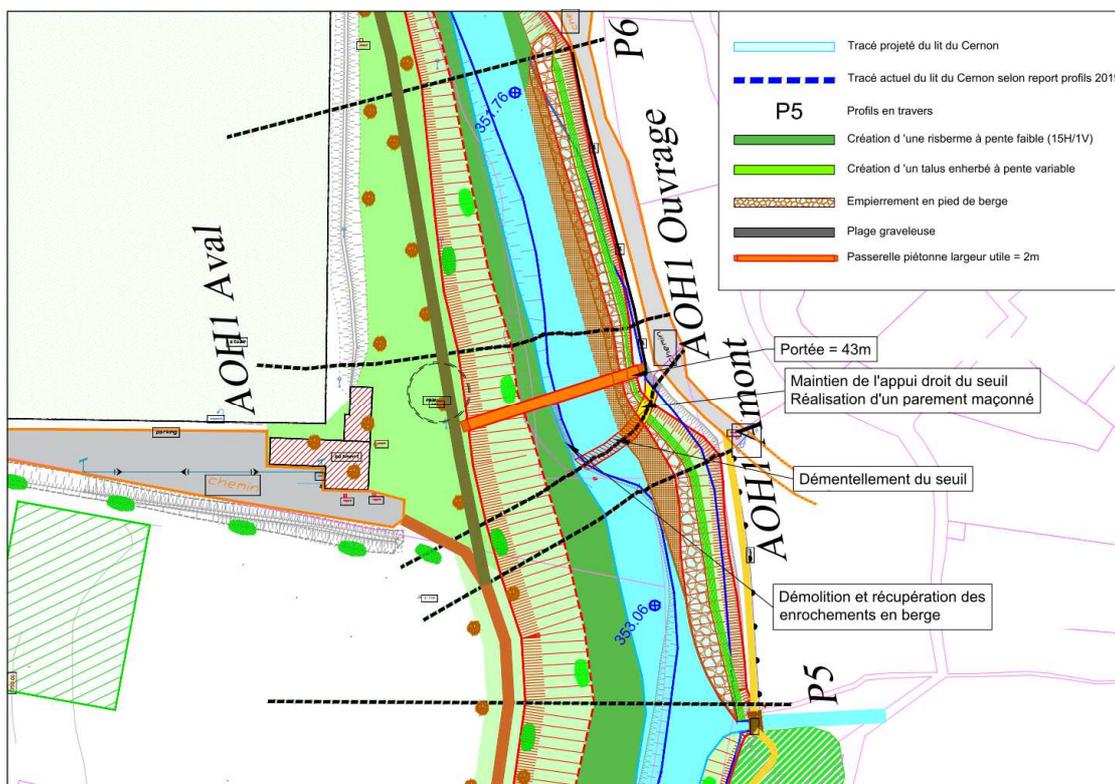
QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PROJET D'AMENAGEMENT ?

Concrètement, il s'agit de rechercher un **fonctionnement hydraulique optimisé pour réduire les risques** en période de crue, notamment **grâce à l'aménagement d'une zone d'expansion naturelle des crues** en amont du bourg de Saint-Georges-de-Luzençon.

Quatre objectifs majeurs :

- garantir la sécurité du public et la pérennité des usages riverains ;
- améliorer le fonctionnement hydraulique du Cernon ;
- améliorer le cadre de vie des riverains et l'environnement paysager dans le lit majeur du Cernon sur la zone dite « des stades » ;
- restaurer la qualité morphologique et écologique du Cernon et ses milieux naturels associés.

Pour cela : **remobilisation d'un espace naturel inondable de 3 hectares**, où la vocation agricole est conservée ; **aménagement du Cernon et de ses abords sur un linéaire de 620 mètres** en amont de la chaussée de l'ancien moulin de Paillès, qui est amenée à être détruite par la conception hydraulique de l'aménagement de réduction de la vulnérabilité face aux inondations (création d'un lit moyen²).



Vue en plan de la zone de la chaussée et de la création d'un lit moyen
(emprise entre les deux lignes pleines rouges) — (EGIS-2020)

QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Le dimensionnement technique, efficace et cohérent, de l'ensemble de l'opération est assuré par le bureau d'études Egis eau. Cette entreprise dispose de solides références en France et à l'international en termes de gestion de cours d'eau et des risques d'inondations, tant en termes de conception que de pilotage des chantiers (maîtrise d'œuvre). Le projet mobilise également deux bureaux d'études naturalistes spécialisés dans la préservation et la restauration de la biodiversité.

² Intermédiaire entre le lit mineur et le lit majeur, qui est l'espace occupé par le cours d'eau lors de crues courantes, telles que les crues saisonnières

REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES FACE AUX RISQUES D'INONDATIONS PAR LA RESTAURATION D'UNE ZONE D'EXPANSION NATURELLE DE CRUE

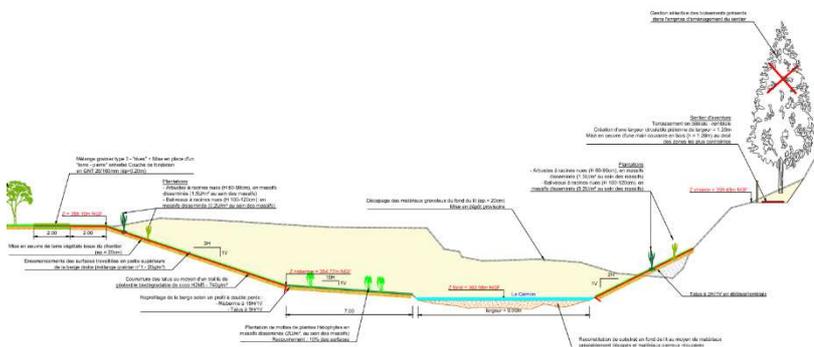
1/ Création d'un lit moyen

Atouts du projet :

Il permettra pour les crues d'occurrence moyenne (Inférieures à une fréquence trentennale – crues qui ont une chance sur 30 de se produire chaque année et donc plus de chance de se produire qu'une crue centennale ou comparable à celle de 2014), de n'avoir **aucun débordement en lit majeur**³. Les zones vertes sont ainsi mises hors d'eau.



LOCALISATION DES ZONES MISES HORS D'EAU POUR LA CRUE TRENTENNALE



Exemple de coupe technique du projet (200 m en amont du seuil)

Conséquence de la création du lit moyen :

L'effacement du seuil haut. Cet ouvrage, outre un attrait visuel lié à la mémoire collective du village, présente aujourd'hui un caractère dangereux et n'est plus rattaché à aucun usage (disparition du bief et du moulin). Règlementairement, cet ouvrage n'est concerné par aucun classement particulier. Il sera cependant pris toutes les précautions d'usage quant à son démantèlement.

Des panneaux explicatifs seront positionnés sur site pour rappeler la présence de l'ouvrage en lien avec l'histoire de la commune.

Seuil « Haut »/Chaussée/
Cascade de l'ancien moulin de Palliès

La suppression du merlon de terre longeant le Cernon en rive gauche. La rupture de ce merlon est à l'origine de l'effet de « vague » observé lors de la crue de 2014, et a causé d'importants dégâts matériels.



Rupture du merlon en nov. 2014 (vue vers l'aval)

³ Zone d'expansion de la rivière en cas de crue

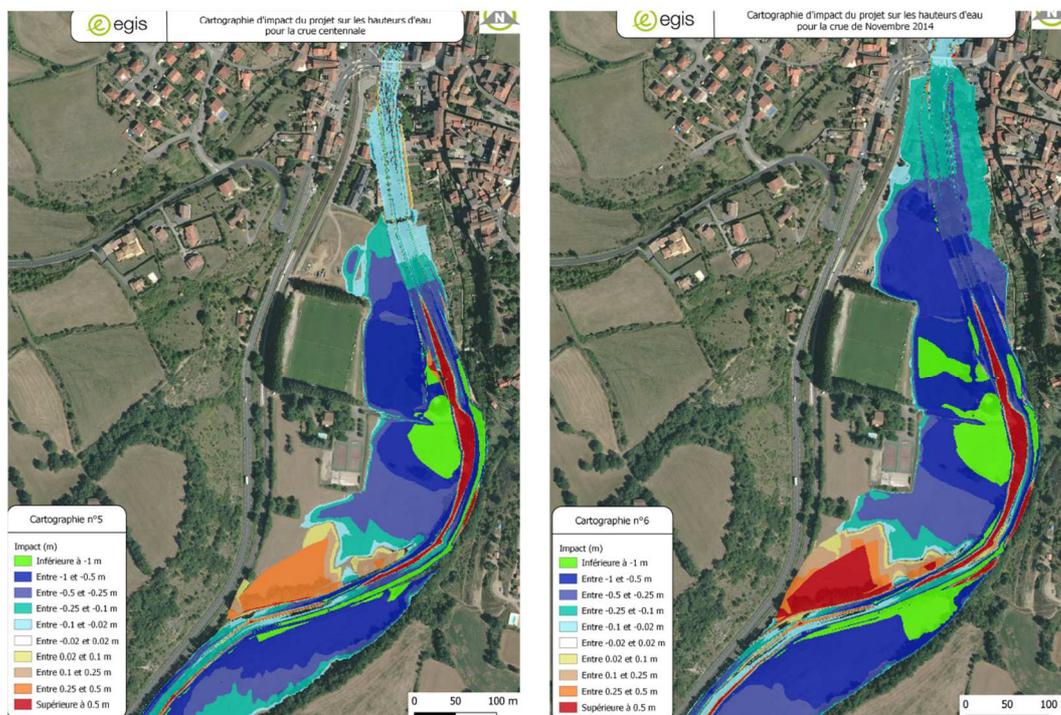
2/Restauration de l'expansion naturelle de crue en rive gauche par des terrassements en lit majeur

Atouts du projet :

Pour une **crue équivalente à celle de 2014** (crue dont le débit est évalué à 386 m³/s – et dont la période de retour est sensiblement supérieure à une crue centennale 280 m³/s), le projet d'aménagement permettra **l'alimentation préférentielle de la zone d'expansion de crue aménagée** (Zone rouge – augmentation des niveaux d'eau sur un secteur à enjeux modérés) et la **diminution significative des hauteurs d'eau en aval sur des secteurs à enjeux forts** :

- de - 50 centimètres à - 10 centimètres au droit de l'école et son annexe,
- de - 25 centimètres à - 10 centimètres pour des logements privés en rive droite et en rive gauche,
- -1 mètre sur le stade de football.

NB : Les parcelles agricoles, en rive droite et gauche, seront ainsi statistiquement moins soumis aux aléas des crues puisque le débordement intervient à partir des crues supérieures à l'occurrence trentennale.



Diminution des hauteurs d'eau sur les zones présentant des enjeux pour Q100 et Q2014

Conséquence de la création de la zone d'expansion de crue :

La suppression du merlon de terre du stade de football barrant l'écoulement des eaux et à l'origine d'importants phénomènes d'érosion en période de crue.



Erosion en aval du merlon en nov. 2014

3/ Déplacement du bâtiment du complexe sportif hors zone inondable

Atouts du projet :

Suppression de la vulnérabilité aux inondations pour cet usage sportif, reconstruit en dehors de la zone inondable.

AMELIORATION DE LA SECURITE PERMANENTE DU SITE AUX ABORDS DE LA CHAUSSEE

Aujourd'hui, les berges sont dégradées et abruptes, avec un risque de chute au niveau des enrochements.

Atouts du projet :

La restauration des berges en pentes douces associée à la création de plages végétalisées facilitera l'accès à la rivière. De plus, en période de crue, le risque de déstabilisation des ouvrages situés en bord du Cernon ainsi que la dangerosité de l'effet de chute associé seront supprimés.

AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE DU SITE

Aujourd'hui, la configuration du site ne permet pas de relier facilement le centre-bourg historique aux sites sportifs.

Atouts du projet :

Les abords du Cernon seront réaménagés et valorisés par la mise en place d'un franchissement piéton du cours d'eau avec l'installation d'une **passerelle piétonne** traversant le Cernon en lieu et place de la chaussée actuelle, la végétalisation des abords du Cernon, la création d'un **parcours de santé**, d'une placette, de **cheminements piétons** en rive droite et gauche et d'outils de sensibilisation (écologie des milieux aquatiques) à **destination du grand public et des scolaires**. Ces circulations douces seront à disposition des visiteurs et habitants de la commune et seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. À terme, ils pourraient être intégrés à la voie verte reliant Millau à Saint-Affrique.



Illustration du rendu attendu des travaux après l'effacement du seuil et la valorisation des cheminements piétons connectés par la pose d'une passerelle piétonne.

AMELIORATION DE LA CAPACITE D'AUTO EPURATION DU COURS D'EAU ET DE LA BIODIVERSITE PAR AUGMENTATION DES INTERFACES TERRE-EAU.

La qualité écologique des milieux en amont de la retenue est aujourd'hui limitée. En amont immédiat du seuil, les écoulements sont ralentis, l'eau stagne, les berges sont raides, la zone est peu propice à la reproduction de la truite et aux espèces d'eau vives (les relevés faune-flore réalisés sur quatre saisons entre l'automne 2019 et l'été 2020 confirment cela).

Atouts du projet :

Le réaménagement des berges en pentes douces, la création de plages végétalisées en contact avec l'eau, la diversification du lit du Cernon (matériaux en fond de lit, faciès d'écoulement variés : alternances de zones d'eau calmes & rapides) seront autant d'atouts pour le développement d'une faune et d'une flore variées et typiques des rivières de notre territoire.



Près d'ici :

Espace Jean Gaven - Saint-Rome-de-Cernon

Le SMBVTAM a réalisé en 2018-19 une restauration de ZEC sur 1,5 ha à Saint-Rome-de-Cernon. Ces travaux ont été soutenus par l'État (démolition de 2 habitations très vulnérables avec le fonds Barnier), ainsi que la région Occitanie et l'Agence de l'eau Adour-Garonne (dans le cadre de l'AAP restaurons et valorisons les zones inondables). Outre, la nouvelle vocation récréative du site, ils ont permis de réduire la vulnérabilité sur 18 bâtiments.



UN PROJET SUBVENTIONNE

Ce projet d'investissement, estimé à 1,5 M€ HT, s'intègre dans la logique de gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques initiée sur le bassin versant du Cernon depuis plusieurs années. Il est pleinement cohérent avec les politiques publiques menées en France pour concilier les impératifs liés à la protection des biens et des personnes, la restauration des milieux naturels et la biodiversité, le développement du territoire. Nos collectivités sollicitent ainsi un financement de cette opération à hauteur de 80% de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la région Occitanie.

Ces investissements sont à considérer au regard de l'impact humain et financier des inondations sur notre territoire. La commune de Saint-Georges-de-Luzençon a dû déboursier près de 700 000 € suite aux catastrophes naturelles de 2014. Et elle subit aujourd'hui encore un impact durable de ces événements avec des pertes d'emplois, de recettes fiscales et un impact sur son budget d'assainissement. L'accentuation des phénomènes climatiques extrêmes, tant en intensité qu'en fréquence, est également une réalité dont nous devons tenir compte.

La majorité municipale et le syndicat du Tarn-amont considèrent qu'il est de leur responsabilité d'agir pour l'avenir du territoire et de ses habitants.

Les études de conception 4 se poursuivent donc. Comme nous nous y étions engagés, une présentation du projet et des enjeux associés, a bien été prévue. Une réunion publique ne pouvant être organisée en raison de contraintes sanitaires liées à la Covid-19, un bulletin spécifique à destination de la population de Saint-Georges-de-Luzençon sera diffusé très prochainement. Ce projet fera l'objet d'une procédure d'autorisation environnementale (Livre I Titre VII du Code de l'environnement - articles R181-1 à R181-3) avec enquête publique.

⁴ Les études de bassins versants et les études de conception sont soutenues financièrement par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la région Occitanie

Note générale : L'ensemble des illustrations, plans est couvert par le droit de propriété intellectuelle (EGIS Eau – SMBVTAM).